

Image not found or type unknown



Visa vie privée et familial

Par **laure_old**, le **21/10/2007** à **22:58**

le visa vie privée et familial donne droit a quoi exactement ? durée ? . . .merci rnd avance pour le renseignement!!!

Par **soossou**, le **27/01/2008** à **22:55**

ce type de visa sera à présenter lors d'une demande de titre de séjour avant son épiration de 3 mois. à la suite d'une réponse positive, la préfecture va délivrer un récipissé qui va permettre normalement de travailler, et cela en attente du titre de séjour!rnma réponse est venu plus tard, mais j'espère qu'elle aura répondu à votre question!!